

Compte rendu de séance

Séance du 7 Avril 2017

L' an 2017 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul Maire

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HUAN-PINÇON Delphine, LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine, TROUILLET Christine, MM : BIOCHE Alain, LE BESCOND Marcel, MARTHOURET Claude, OSMONT Michel, ROLLAND Daniel

Excusés : GALLERNE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Paul

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 07/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 10/04/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUAN-PINÇON Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2016 - 2017 -019
BP 2017 - 2017 -020
SUBVENTION REFECTION MONUMENT AUX MORTS - 2017 -021
TAUX DES TAXES - 2017 -022
CONVENTION PRESENCE VERTE - 2017 -023
CONVENTION ASSOCIATION CRISTALE - 2017 -024
TARIFS PARTICIPATION FRAIS CENTRES AERES HORS CLSH CRISTALE - 2017 -025

COMPTE DE GESTION 2016 - réf : 2017 -019

M. HEROUARD présente le compte de gestion 2016, fourni par le receveur, et qui est identique aux écritures de la commune. Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer le compte de gestion 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

BP 2017 - réf : 2017 -020

Le budget primitif 2017 présenté par le Maire, s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	: 629 534,77 €	Dépenses	: 1 071 882,92 €
Recettes	: 629 534,77 €	Recettes	: 1 071 882,92 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION REFECTION MONUMENT AUX MORTS - réf : 2017 -021

Le Maire propose de demander une subvention au titre de la dotation d'actions parlementaires pour la réfection du monument aux morts auprès de M. Ladislas PONIATOWSKI.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TAUX DES TAXES - réf : 2017 -022

Le Maire propose de reconduire les taux comme ceux de 2016, soit :

- taxe d'habitation : 10,97 %
- taxe foncière bâti : 10,85 %
- taxe foncière non bâti : 22,44 %
- C.F.E. : 13,66 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION PRESENCE VERTE - réf : 2017 -023

Suite au rendez-vous avec les représentantes de Présence Verte, une mise à jour de la convention est proposée sans pour autant modifier la prise en charge de la commune, soit :

- 100 % des droits d'entrées ;
- 50 % de l'abonnement mensuel si non imposable/revenu).

La convention entre en vigueur au 1er janvier 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION ASSOCIATION CRISTALE - réf : 2017 -024

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association CRISTALE. Cette convention prévoit une facturation à la commune tous les deux mois, pour les enfants fréquentant le centre.

Le montant de la participation s'élève à 2,86 € par enfant pour le mercredi en période scolaire, et à 4,77 € par enfant par jour de vacances scolaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS PARTICIPATION FRAIS CENTRES AERES HORS CLSH CRISTALE - réf : 2017-025

Pour les enfants ne fréquentant pas le CLSH de CRISTALE, la commune participait aux frais des familles à hauteur de 3 € par jour.

Il est demandé l'avis du conseil pour faire évoluer cette participation à 4 € par jour et par enfant ; et de créer un tarif pour les demi-journées (mercredi après-midi) à 2 € par jour et par enfant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Questions diverses :

- L'adaptation des horaires de l'agent communal avait été mis à l'ordre du jour des délibérations. Cependant, après avis du Centre de Gestion, les horaires peuvent être adaptés après en avoir informé la personne concernée. Par conséquent l'avis du conseil municipal n'est pas nécessaire. Pour information, à partir du 1er mai 2017, les horaires évoluent comme suit : De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi ; ainsi que les samedis matins, le temps du relevage des compteurs. Les heures du samedi matin seront rattrapées.
- lecture d'un courriel de Mme GENECQUE concernant la remise en état des éléments de sécurisation du point d'arrêt de bus. Une solution afin d'interdire le stationnement a été envisagée au budget prévisionnel.
- pour information, M. LEMAY a fait faire un devis concernant l'élagage des arbres de la commune qui le gêneraient. Le Conseil décide de revoir la question à l'automne car on ne doit pas faire la coupe des arbres après la montée de la sève.
- lecture d'un courriel de Mme GENECQUE concernant des nuisances sonores de son voisin M. GALLERNE.
- Mme BARBET-LESEUR signale un manque d'éclairage au Souchet (enfants qui attendent le car dans le noir).
- rappel de la date butoir pour les articles du bulletin : le 23 avril.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 24/04/2017

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD

